



HAL
open science

Quand le journaliste saute de classe. La consécration par l'État des "médias citoyens".

Simon Mangon

► **To cite this version:**

Simon Mangon. Quand le journaliste saute de classe. La consécration par l'État des "médias citoyens".. Politiques de communication, 2021, N° 14 (1), pp.35-64. 10.3917/pdc.014.0035 . halshs-03807263

HAL Id: halshs-03807263

<https://shs.hal.science/halshs-03807263v1>

Submitted on 9 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



QUAND LE JOURNALISTE SAUTE DE CLASSE

La consécration par l'État des médias « citoyens »

[Simon Mangon](#)

Presses universitaires de Grenoble | « [Politiques de communication](#) »

2020/1 N° 14 | pages 35 à 64

ISSN 2271-068X

ISBN 9782706147371

DOI 10.3917/pdc.014.0035

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-politiques-de-communication-2020-1-page-35.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses universitaires de Grenoble.

© Presses universitaires de Grenoble. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Quand le journaliste saute de classe

La consécration par l'État des médias « citoyens »



Simon Mangon

SciencesPo Aix, CHERPA

La salle de classe est parfois l'occasion de rencontres inattendues. Notamment lorsque des journalistes de médias « pas pareil¹ » sont financés par l'État pour former les « cybercitoyens² » de demain à l'esprit critique dans la lecture de la presse. Une telle situation a été rendue possible par la mise en place de dispositifs publics d'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans des établissements scolaires, à la suite des attentats contre *Charlie Hebdo* en janvier 2015. Pensés comme des outils pour lutter contre les « théories complotistes » et la « radicalisation des jeunes sur internet³ », les dispositifs d'EMI ont permis, indirectement, le financement de médias dits « citoyens ». Les journalistes de ces structures médiatiques revendiquent une certaine ligne éditoriale (donner la parole aux sans-voix, traiter des sujets peu abordés par les médias traditionnels), des pratiques professionnelles (journalisme « participatif », éducation aux médias) et un modèle économique (structures détenues par les salariés et/ou une association, refus de la publicité, des fonds privés et politiques) différents des médias traditionnels. Ce courant

1. Expression utilisée par le journal satirique régional *Le Ravi* puis repris par le réseau « *Médias citoyens PACA* ».

2. Site Eduscol, un portail d'information et de ressources réalisé par le ministère de l'Éducation nationale pour les professionnels de l'éducation : <https://eduscol.education.fr/>

3. Discours du 1^{er} Ministre Édouard Philippe sur le plan national de prévention de la radicalisation, le 23 février 2018.

du «journalisme citoyen» s'est d'abord construit sur le refus de la dépendance du journaliste à toute logique politique ou économique, pour être au plus proche du citoyen. Il fait écho au mouvement du «*civic journalism*» ou «journalisme civique» qui a émergé aux États-Unis dans les années 1990 comme un journalisme local, ayant pour but de resserrer les liens d'une communauté négligée par les élus ou les journalistes (Tétu, 2008). Le «journalisme citoyen» repose donc sur deux principaux postulats : une vive critique des médias traditionnels, perçus comme plus proche des élus et des institutions que des citoyens, et l'affirmation de la responsabilité sociale du journaliste, lui donnant à la fois un rôle de représentation et d'action. Dans la région Sud, ce sont principalement des journalistes «free-lance» et de médias locaux «pas pareils» qui assument ce rôle social d'éducation du jeune public et bénéficient des aides publiques. Cette rencontre inattendue entre des médias «citoyens⁴» critiques à l'égard des autorités et la commande publique d'EMI est le point de départ de l'enquête menée à Marseille et Aix-en-Provence de février à mai 2019. Ce travail de recherche se concentre sur trois structures médiatiques (*Le Ravi*, *15-38 Méditerranée* et le collectif *Presse Papiers*) investies dans l'EMI, et sur la *Direction régionale des affaires culturelles* (DRAC) de la région Sud, le service déconcentré du ministère français de la Culture en charge des financements d'éducation aux médias. J'ai mené une dizaine d'entretiens, d'une durée d'une à deux heures, auprès des journalistes de ces médias ainsi que des fonctionnaires de la DRAC. Les discussions avec les journalistes se sont concentrées sur leurs pratiques professionnelles, leur conception du métier, le rôle de l'EMI dans leur quotidien et leurs relations aux autorités publiques. Les échanges avec les fonctionnaires de la DRAC ont plutôt été orientés sur l'histoire des dispositifs publics d'EMI, le processus de sélection des médias, leurs relations avec les journalistes et leur vision du «bon journalisme». Ce travail de recherche s'inscrit dans la continuité des quelques rares travaux sur les médias locaux en France (Frisque, 2010, Kaciaf, 2018), ou encore sur les médias dits «alternatifs» ou «citoyens» (Granjon et Cardon, 2010, Ferron, 2014). La question de l'EMI, quant à elle, a principalement été traitée par les sciences de l'information et de la communication (Liquète, Delamotte, Chapron, 2012) ou de la sociologie de l'éducation avec des travaux centrés

4. Expression utilisée par plusieurs journalistes de médias regroupés dans le réseau «*Médias citoyens PACA*», créé en juillet 2014 à Marseille.

sur la réception des médias par un jeune public (Frau-Meigs, 2011) ou sur les évolutions de l'éducation à l'heure de la « révolution numérique » (Corroy, 2016). Dans cet article, l'objectif est sensiblement différent puisqu'il s'agit d'analyser le rôle des journalistes dans l'EMI et celui de l'État dans le processus de reconnaissance professionnelle.

L'hypothèse directrice consiste à saisir l'EMI à la fois comme moteur et traceur d'évolutions dans le champ journalistique. En effet, ces aides financières étatiques rappellent que la rentabilité du journalisme est toujours plus incertaine et pousse les journalistes à diversifier leurs sources de revenu et, par extension, leurs activités (formation, communication, publicité...). Cette réalité n'épargne pas ceux qui tentent pourtant de cultiver le mythe professionnel du journaliste indépendant, déterminé malgré le peu de moyens dont il dispose. Ici, la puissance publique joue un rôle dans le processus de reconnaissance d'une certaine conception du journalisme en quête d'autonomie, et qui voit dans l'État un allié inattendu. Le positionnement des journalistes vis-à-vis de cette commande publique fait écho à une question classique de la sociologie des médias, celle de l'autonomie de la profession. La dépendance au champ politique a été largement étudiée, notamment à travers deux questions principales, celle de la propriété des titres de presse (Sedel, 2018), et celle de la dépendance des journalistes à leurs sources (Kaciat, Nollet, 2013). Dans le cas des dispositifs publics d'EMI, la logique de dépendance est plus ambiguë. D'un côté, le soutien étatique des médias « citoyens » leur permet de gagner en autonomie financière et en légitimité professionnelle. De l'autre côté, cette relation entre l'État et les médias enserme les activités des journalistes dans celles de la puissance publique. La distribution des ressources économiques par une institution publique contribue finalement à exercer une forme de gouvernement à distance (Massardier, 2003) d'une partie du champ journalistique. Les fonctionnaires de la *Direction Régionale des Affaires Culturelles* (DRAC) choisissent de soutenir certains médias plutôt que d'autres, et se faisant, dictent des critères de professionnalité. L'enquête montre que cette « professionnalisation » est entendue par les fonctionnaires de la DRAC comme une « injonction à la réforme » (Barjard, Crunel, Frau, Nicolas, Parent, 2018) de structures médiatiques qui doivent se conformer aux standards édictés par l'État. Face à cette intervention étatique qui suscite des débats internes au sein de la profession, les journalistes « citoyens » tentent de revaloriser leur position dans le champ et s'organisent en réseau pour redistribuer

les financements. En acceptant de *jouer le jeu* de l'institutionnalisation, les journalistes deviennent de nouveaux professionnels de l'action publique capables de se réapproprier les dispositifs publics au quotidien et de valoriser leur profession dans le secteur de l'EMI.

L'article restitue les principaux résultats de l'enquête de terrain en trois temps. Il montre d'abord que les journalistes des médias « citoyens », bien que marginaux dans le champ journalistique, sont les acteurs principaux des dispositifs d'EMI. Afin de comprendre pourquoi cette conception de la profession est reconnue et encouragée par l'État, il scrute les trajectoires et les positions de ces journalistes dans le champ journalistique local. Dans un second temps, l'article se propose de saisir en quoi l'octroi de ces aides publiques forge l'exercice d'un gouvernement à distance des médias locaux. Les autorités publiques structurent la profession journalistique par la définition de critères de professionnalité, la promotion de « bonnes pratiques » et l'injonction à la réforme des structures médiatiques. Enfin, dans une troisième partie, il s'agit de comprendre ce que l'éducation aux médias fait à la profession journalistique. En confortant une certaine vision du journalisme et en encourageant des activités non éditoriales, les dispositifs d'EMI viennent brouiller les frontières du champ journalistique.

Les premiers de la classe : trajectoires et positions des journalistes investis dans l'EMI

Si des dispositifs d'EMI sont mis en place dans toutes les académies de France, cette enquête se concentre sur la région Sud, et cela pour plusieurs raisons. La particularité de cette zone géographique réside d'abord dans la concentration unique de médias locaux. Selon une étude du Ouest Media Lab⁵, la métropole Aix-Marseille concentre 44 rédactions locales, plus que Lyon (43) et le Grand Paris (38). Pour n'en citer que quelques-unes, on retrouve parmi elles le journal satirique *Le Ravi*, le journal local d'investigation *Marsactu*, la télévision participative *Boulègue TV*, les journaux d'actualité culturelle (*Ventilo*, *Zibeline*) les radios associatives (*Radio Galère*, *Radio Grenouille*, *Radio Zinzine*). Mais ce dynamisme unique de la presse locale ne doit pas pour autant éclipser la forte dépendance à l'égard des champs

5. Étude réalisée dans le cadre du Festival de l'info locale les 27 et 28 juin 2019 à Nantes. Site web : <https://www.festival-infocale.fr/>

politique et économique (Champagne, 2016). À titre d'exemple, les deux principaux journaux distribués à Marseille sont, ou ont été, directement liés à des groupes politiques. Le quotidien *La Marseillaise*, fondé en 1943 par des résistants à l'Occupation, a été financé par le Parti communiste français jusqu'en 1998. Le journal *La Provence*, quant à lui, est le résultat de la fusion réalisée en 1997 entre *Le Provincial* et *Le Méridional*, deux médias contrôlés par l'ancien Ministre de l'Intérieur et maire de Marseille Gaston Defferre. Il n'y a qu'un pas entre la dépendance au pouvoir politique et au pouvoir économique, puisque ce même journal a été racheté par la société Hachette dirigée par l'industriel Jean-Luc Lagardère, puis par l'homme d'affaires et ancien député des Bouches-du-Rhône Bernard Tapie en 2013. Enfin, la crise économique caractéristique du secteur médiatique n'épargne aucun média et concerne autant le quotidien régional *La Marseillaise* (deux dépôts de bilan en 2014 et 2016), que le média satirique *Le Ravi* (passé proche de la fermeture en 2014) ou de nombreux médias locaux qui ont disparu (*Le Pavé* en 2003, *Marseille la cité* en 2008 ou *Rue 89 Marseille* en 2009)⁶. En ce qui concerne l'éducation aux médias et à l'information dans la région Sud, les activités dans les établissements scolaires sont traditionnellement coordonnées par le CLEMI (voir encadré). Mais depuis 2016, un nouvel acteur public, la *Direction Régionale des Affaires Culturelles* (DRAC), a joué un rôle majeur dans le paysage de l'éducation aux médias en mettant en place de nouveaux dispositifs de financements.

La gestion publique de l'EMI en France

L'éducation aux médias en France a été prise en charge depuis 1983 par le centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI), une structure reliée au ministère de l'Éducation. Le CLEMI s'articule autour d'un réseau de coordinateurs académiques qui produisent et diffusent des ressources d'EMI à destination des professeurs et documentalistes. En France, l'éducation aux médias et à l'information n'est pas considérée comme une discipline à part entière mais comme un enseignement transversal qui dépend de la bonne volonté de quelques professeurs et des moyens alloués au CLEMI par l'État. Après l'attentat contre Charlie Hebdo en janvier 2015, l'EMI, qui ne suscitait que peu d'intérêt de la part

6. Numéro du *Ravi* « Médias – Pressés comme des citrons », octobre 2012, n° 100.

des autorités politiques, est devenu un instrument étatique pour contrer les risques de « radicalisation » et de « désinformation » du jeune public.

La multiplication des dispositifs publics d'éducation aux médias a alors provoqué l'investissement d'acteurs multiples dans les établissements scolaires, notamment les journalistes.

Alors que les activités d'EMI organisées par le CLEMI concernent principalement les professeurs et documentalistes des établissements scolaires (les journalistes ne sont investis que dans le cadre de la « Semaine de la presse » organisée chaque année), les financements de la DRAC s'adressent majoritairement aux journalistes. La spécificité de la région Sud est que l'interaction entre les journalistes et la DRAC s'organise autour du réseau « Médias citoyens PACA », un collectif dont l'objectif initial était de regrouper les différentes initiatives de médias « pas pareils » dans la région. Aujourd'hui, le réseau fait figure d'interlocuteur principal de la DRAC et la grande majorité des médias locaux soutenus par l'administration publique font partie de ce collectif. Créé en juillet 2014 à l'initiative du journal satirique *Le Ravi*, le réseau prend forme en 2016 autour d'une cinquantaine de médias. Face à la diversité des structures médiatiques réunies (format, ligne éditoriale, ligne économique, professionnalisation), les fondateurs du réseau décident de faire de « l'approche citoyenne⁷ » leur dénominateur commun. Cette vision dite « citoyenne » du métier prend forme, selon les journalistes, à travers l'organisation d'activités à l'échelle locale comme les interventions en milieu scolaire, les ateliers d'EMI, les ateliers de journalisme participatif, l'organisation de débats, etc.⁸

Afin de comprendre pourquoi ces médias – et leur conception bien particulière du journalisme – ont été soutenus par la DRAC, il convient désormais de s'intéresser plus en profondeur à ces structures et à leurs journalistes. Comment ces journalistes se sont-ils imposés comme les « premiers de la classe » en matière d'EMI ? Leurs trajectoires professionnelles

7. « Tournée régionale médias citoyens PACA », publié le 14 décembre 2016 sur le site du *Ravi*. En ligne : <http://www.leravi.org/spip.php?article2571> (consulté le 02/02/2021).

8. Cartographie des médias citoyens publiée par *Le Ravi* dans l'article « Une carte des médias pas pareils en PACA », le 15 décembre 2016. En ligne : <http://www.leravi.org/spip.php?article2548> (consulté le 02/02/2021).

et leurs positions dans le champ journalistique local, ainsi que l'histoire et les ressources de ces médias « citoyens » apportent des éléments de réponse, comme le montre l'enquête de terrain sur deux médias « citoyens » (*15-38 Méditerranée* et *Le Ravi*) ainsi qu'un collectif de journalistes pigistes (*Presse-Papiers*). Ces trois exemples présentent des structures, des formats et des objectifs différents mais convergent vers les mêmes questionnements quant à la place de l'EMI dans leur métier.

15-38 Méditerranée

15-38 Méditerranée est un média numérique fondé en 2017 par trois femmes journalistes et un documentariste. Après des études de journalisme ou d'infographie web en France, les quatre membres fondateurs ont travaillé en tant que journalistes pigistes ou documentaristes plusieurs années au Maghreb et au Moyen-Orient pour des médias internationaux ou locaux, avant de lancer ce projet de média régional basé à Marseille. Le média, qui porte le nom des coordonnées géographiques du centre de la mer Méditerranée, est présenté comme une plateforme d'information qui tisse des liens entre les différents pays méditerranéens par des thématiques transversales. Chaque mois, *15-38* ouvre un grand dossier constitué d'enquêtes et de reportages réalisés par le réseau de journalistes pigistes établis tout autour de la mer Méditerranée. Le média a été imaginé par ses fondateurs comme un moyen de promouvoir une « autre image » de la région, à contre-courant de la couverture produite par les grands médias français. Les journalistes de *15-38* ont en commun ce l'on pourrait appeler un « capital international » (Wagner, 2015), soit les « ressources sociales, culturelles, linguistiques, économiques et symboliques liées à la familiarité avec plusieurs pays » (Wagner, Réau, 2015). Le fait que ces journalistes aient eu une expérience longue dans des pays considérés comme « sensibles » (Liban, Syrie, Algérie), qu'ils parlent plusieurs langues, qu'ils aient développé des réseaux dans ces pays, représentent des ressources importantes qui vont être réinvesties à l'échelle locale. En effet, l'expérience de terrains dits « sensibles » en tant que journaliste peut être valorisée dans le champ journalistique national et peut parfois représenter un tournant dans une carrière comme le montre Hélène Servel (2018) dans son travail sur les journalistes pigistes français passés par Jérusalem dans leur carrière. Ici, le capital international est surtout symbolique puisque ces expériences à l'étranger sont synonymes « d'ouverture à l'autre ou de tolérance » pour les interlocuteurs des journalistes. Ainsi, ces derniers ont

fait écho de réactions de professeurs ou d'acteurs publics qui valorisent cette expérience à l'international comme une preuve de leur « ouverture », une compétence recherchée pour mener des activités d'EMI. Une journaliste du média affirme que : « notre apport c'est le côté méditerranéen, c'est ce que l'on met en avant auprès des profs, les regards croisés des différents pays, les thématiques transversales⁹ ».

Dès sa création, le média porte les germes d'un projet « citoyen », au sens d'un journalisme proche de la population locale et soucieux d'assumer une responsabilité sociale. Les journalistes-fondateurs du média, frustrés de ne pas être en contact avec leurs lecteurs, ont voulu renouer ce lien dès la création de *15-38*, notamment par l'éducation aux médias. L'une des fondatrices raconte :

« On avait déjà pensé à l'éducation aux médias quand on était au Liban [...] la première raison était la frustration de faire son métier en ayant le sentiment d'être déconnectée de la société. On pensait que l'une des activités de *15-38* pouvait être l'éducation aux médias, pour se reconnecter avec la société, avec les gens, avec les lecteurs de demain¹⁰ ».

Le modèle économique du média reste encore à établir puisque les journalistes refusent de dépendre de la publicité ou des abonnements. Ils organisent une première campagne de financement participatif en 2017 pour lancer le média, mais comptent sur des subventions pour stabiliser la structure dans le long terme. Dans l'attente d'un modèle pérenne, les journalistes vivent des piges réalisées en parallèle pour d'autres médias. En quelques mois, les activités d'éducation aux médias et à l'information dans la région PACA vont ouvrir une nouvelle source de financement pour le média jusqu'à atteindre 50 % des revenus actuels. Les ateliers d'EMI répondent aussi à un besoin exprimé par les journalistes, celui de trouver un nouveau rôle dans la société en se rapprochant de leur public. L'une des fondatrices évoque ce désir :

« L'idée de reconnecter le journaliste à la société était l'une des priorités du projet *15-38*, au début on voulait travailler avec des comités d'entreprise ou des écoles [...] je pense que c'est aussi un moyen de répondre à cette crise de confiance contre

9. Entretien avec une journaliste du média, Marseille, avril 2019.

10. *Ibid.*

les journalistes, ce n'est pas normal que les gens pensent que les journalistes sont tous des menteurs¹¹ ».

Si la particularité de *15-38* réside dans sa dimension internationale, les fondateurs prônent un journalisme « de proximité » ancré dans les différents contextes locaux qu'ils couvrent, dans la région PACA ou dans toute autre région autour de la Méditerranée. Ils ont d'ailleurs réussi à s'implanter dans le paysage médiatique marseillais en montant plusieurs projets de partenariats avec des médias locaux, notamment via le réseau « Médias citoyens PACA » qu'ils ont intégré.

Le Ravi

Le journal *Le Ravi* est, quant à lui, bien implanté dans le paysage médiatique régional, connu comme le média de « l'enquête et la satire en PACA¹² ». Fondé en 2003 par un petit groupe d'universitaires et un journaliste, il mélange enquêtes long format, articles et dessins de caricature qui ont fait la réputation du mensuel. Aujourd'hui composée de six journalistes permanents, l'équipe du média refuse la publicité ou les financements privés mais compte sur les ventes du journal, entre 2 500 à 4 000 exemplaires par mois, pour assurer sa survie. À mi-chemin entre *le Canard enchaîné* pour ses enquêtes politiques et *Charlie Hebdo* pour son humour noir, *Le Ravi* est un média critique qui a multiplié les investigations sur le milieu politique local. À titre d'exemple, une récente enquête¹³ sur les pratiques d'« Odel Var », un organisateur de séjours éducatifs pour les jeunes dans le département du Var, a entraîné le média en procès face au directeur de la structure, également élu du groupe *Les Républicains*.

Les journalistes du *Ravi* ont fait du « journalisme participatif » leur marque de fabrique puisqu'ils mettent en place des ateliers, depuis de nombreuses années, dans différents quartiers populaires de Marseille. Selon un journaliste du média satirique, ces activités traduisent une certaine conception du métier, cultivée par *Le Ravi*, « Historiquement, le journal a toujours eu une dimension associative et militante, une volonté d'interroger la démocratie locale, notamment par des actions d'éducation populaire¹⁴ ».

11. *Ibid.*

12. Slogan du journal *Le Ravi*. Voir le site internet : <http://www.leravi.org/>

13. « Les élus d'abord, les enfants après » publié en mai 2017 puis retiré des archives du site.

14. Entretien avec le rédacteur en chef du *Ravi*, le 6 mai 2019 par téléphone.

Si l'expression d'« éducation aux médias et à l'information » est aujourd'hui répandue, l'équipe du *Ravi* revendique un activisme historique dans ce que ses auteurs appellent plutôt du « journalisme participatif », l'idée étant de coproduire un numéro du *Ravi* avec des non-professionnels. Depuis 2009, les journalistes animent donc des ateliers sur la fabrique de l'information et les outils du journalisme, dans des écoles, des centres sociaux ou auprès d'habitants de quartiers populaires pour « faire entendre la voix de ce que l'on entend presque jamais¹⁵ ». Si la plupart de ces interventions n'étaient pas rémunérées, l'EMI a progressivement ouvert une nouvelle source de financement bienvenue alors que le média faisait face à une crise financière. En 2014, le journal était au bord de la fermeture, à un moment où les ventes ne suffisaient plus. Après une campagne de financement participatif pour sauver la structure, le nombre d'abonnés et les ventes au numéro ont doublé, puis les financements des activités EMI sont venus (relativement) stabiliser le modèle. Tout comme pour le média 15-38, les activités d'EMI viennent conforter une certaine conception du métier, résumé par un des membres du *Ravi* :

« On a une mission sociale, une volonté de s'inscrire dans l'écosystème local et de transmettre les outils médiatiques pour que les gens s'en saisissent. Je pense que le métier de journaliste ne peut pas se résumer à la production et à la distribution de l'information [...] donc on doit assurer ce qu'on pourrait appeler un “service après-vente”, en gardant le lien avec le public¹⁶ ».

Le collectif *Presse-Papiers*

Enfin, le collectif *Presse-Papiers*¹⁷ se démarque des deux précédents par sa structure puisque ce n'est pas un média mais un collectif de journalistes pigistes installés à Marseille. Les journalistes, une majorité de femmes, vivent des piges qu'elles réalisent pour la presse locale, nationale ou internationale depuis Marseille, et plusieurs d'entre elles se sont investies sur la question de l'éducation aux médias depuis plusieurs années. Puisque l'identité du collectif est moins marquée que celle d'un média, la trajectoire de l'une

15. Site internet du *Ravi* : <http://www.leravi.org/>

16. Entretien avec un journaliste du *Ravi*, mai 2019, par téléphone.

17. Page Facebook du collectif *Presse-Papiers* : <https://www.facebook.com/CollectifPressePapiers/> (consulté le 02/02/2021).

des journalistes pigistes éclaire ce point, surtout si l'on se focalise sur sa relation à l'EMI. Sandrine est la journaliste du collectif *Presse-Papiers* la plus active dans l'éducation aux médias et à l'information. Cela s'explique peut-être par le fait que sa formation initiale relève plus de l'enseignement que du journalisme. Après avoir réalisé un Master « Traduction » en Belgique, elle a enseigné pendant plusieurs années avant de se tourner vers le journalisme, mais avoue que le « contact avec les jeunes¹⁸ » lui a souvent manqué. En arrivant en France en 2013, alors qu'elle était pigiste et avait besoin d'un travail alimentaire, elle décide de travailler dans l'accompagnement social. Selon ses propres mots, « l'EMI est à la croisée de ces trois activités, l'enseignement, le social et le journalisme ». En tant que journaliste, Sandrine est frustrée du manque de contact avec le public et de l'absence d'une dimension sociale dans son travail. Au-delà de ce goût pour l'enseignement et le social, la journaliste se mobilise sur la question de l'EMI en réaction à une « crise de désinformation du jeune public » qu'elle observe, et face à laquelle elle souhaite réagir. Enfin, les activités d'EMI présentent aussi l'avantage pour la journaliste de recevoir un revenu complémentaire à ses activités de pigiste, tout en « respectant l'éthique du métier, contrairement à des missions de communication par exemple ». Ces multiples raisons amènent donc la journaliste pigiste à se consacrer à l'éducation aux médias et à l'information, à travers une résidence de journalisme de cinq mois en 2016 à Dunkerque, puis de multiples ateliers d'EMI dans la région PACA. L'un des principaux points de convergence entre ces trois cas est donc l'engagement historique des journalistes dans une démarche de décloisonnement de la profession et de rapprochement avec le public. Au cours des entretiens, les journalistes soulignent collectivement le fait qu'ils n'ont pas attendu la « demande publique¹⁹ » pour faire de l'éducation aux médias. Les dispositifs d'EMI mis en place à partir de 2016 par la DRAC sont venus conforter des activités qu'ils menaient déjà auparavant. Ainsi, ces médias renouent avec l'une des vocations historiques du journalisme, à savoir « l'éducation populaire », ici construite en opposition au journalisme dit « traditionnel » perçu comme plus proche des institutions que des citoyens. Les journalistes interrogés ont aussi en commun le fait d'avoir développé un ancrage local fort ces dernières années. Si *Le Ravi* apparaît comme le plus ancré localement

18. Entretien avec Sandrine du collectif *Presse-Papiers*, mai 2019, par téléphone.

19. Expression utilisée par plusieurs journalistes au cours des entretiens réalisés.

après plus de quinze années d'enquêtes locales, le collectif *Presse-Papiers* et le média *15-38 Méditerranée* ont aussi su s'intégrer dans un réseau local grâce à leur couverture des événements locaux, leur engagement associatif et leurs relations interpersonnelles. Ils revendiquent tous la pratique d'un « journalisme de proximité », ancré dans des réalités locales, et plus particulièrement celles de Marseille et ses alentours. Les multiples ateliers de « journalisme participatif » dans des quartiers populaires de Marseille, les interventions en classe, les formations ou les débats citoyens animés par les journalistes leur ont permis de gagner une certaine légitimité sur la question de l'éducation aux médias, sous des formes multiples et auprès de différents publics. Par hypothèse, cet ancrage local des médias, en particulier dans des quartiers urbains périphériques et ruraux, ne pouvait que séduire les pouvoirs publics. Les autorités ont soutenu des médias se revendiquant du « journalisme citoyen » puisqu'ils sont les acteurs du champ journalistique les plus insérés dans ces zones géographiques et que leur conception du métier repose sur un travail collaboratif avec les habitants de ces quartiers. D'autres éléments permettent d'affirmer l'homogénéité du groupe des « médias citoyens », et notamment leur position dans le champ journalistique. Effectivement, les deux médias et le collectif de journalistes pigistes occupent une position que l'on pourrait qualifier de « marginale » dans le champ, et cela pour différentes raisons. On peut d'abord citer leur propre revendication d'une certaine marginalité, dans leur ligne éditoriale, dans leur format ou dans leur statut. Ils sont à la recherche d'une indépendance et d'une flexibilité (dans le rythme de production et le choix des sujets) jugées insuffisantes dans les médias traditionnels souvent contraints par des logiques économiques. Leurs trajectoires respectives illustrent bien la rupture avec ces médias, qu'ils ont quittés après une carrière de correspondants à l'étranger ou de localier. S'ils sont majoritairement issus d'écoles de journalisme reconnues, ils ont choisi de prendre un virage dans leur carrière en se mettant en « free-lance », en lançant leur propre média ou en rejoignant un média « pas pareil ». Le modèle économique des deux médias illustre également leur marginalité dans le champ puisqu'il ne repose ni sur la publicité ni sur les financements privés comme la majorité des médias, mais plutôt sur une logique « non lucrative » à travers des dons citoyens, des subventions publiques ou des abonnements. La précarité économique et l'instabilité financière sont aussi des dénominateurs communs de ces médias. Enfin, les journalistes interrogés partagent une certaine flexibilité salariale qui n'existe pas dans d'autres

carrières journalistiques au sein de médias traditionnels. Effectivement, les journalistes « free-lance » ou salariés de petites structures ont une certaine autonomie leur permettant de réaliser de nouvelles activités sans que cela passe par une négociation du contrat avec une hiérarchie comme ce serait le cas pour un grand média. Cela explique également pourquoi, au moment de la multiplication des dispositifs publics d'EMI en 2016, ces journalistes ont été les plus disponibles pour répondre aux différents appels à projets et acquérir les compétences nécessaires à cette nouvelle activité.

Après avoir scruté les trajectoires et les positions des journalistes investis dans l'éducation aux médias et à l'information, il convient désormais de se pencher sur la structure publique qui finance ces dispositifs. Qui sélectionne les médias investis dans l'EMI et selon quels critères? À quelles attentes publiques les journalistes doivent-ils répondre? Pour répondre à ces questions, il faut s'intéresser d'abord au processus de classification des médias par une structure extérieure au champ médiatique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). L'objectif est ici de comprendre comment la sélection des médias repose sur des critères de professionnalité définis par les fonctionnaires de la DRAC. L'octroi des aides publiques et la promotion de « bonnes pratiques » journalistiques contribuent à structurer et réformer une partie de la profession.

Définir le bon journalisme, réformer les médias

Les dispositifs publics mis en place par la Direction régionale des affaires culturelles (voir encadré) ne sont pas neutres ; au contraire, ils soutiennent une certaine vision du journalisme et encouragent la « réforme » des structures médiatiques. Par la distribution de ressources financières, l'administration publique va classer les médias selon des critères bureaucratiques et faire de la « professionnalisation » un mot d'ordre pour mettre les médias en conformité avec les exigences du monde économique.

La DRAC et les dispositifs d'EMI

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est chargée de la distribution des financements publics liés à l'EMI depuis 2016. Le service déconcentré du ministère de la Culture hère aujourd'hui eux dispositifs qui financent des médias / journalistes pour mener des activités d'EMI.

Le « Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité » (FSMISP)

Ce régime d'aides vise des médias, ou des « structures sans but lucratif » qui produisent des contenus dits « d'intérêt général ». Le dispositif s'adresse prioritairement à des médias dans certaines zones géographiques, à savoir « les publics [...] résident dans un quartier prioritaire de la ville [...] et dans une zone de revitalisation rurale ».

Les « résidences de journaliste »

Ces dispositifs permettant à un journaliste d'être accueilli dans un territoire, sur une période longue « en immersion auprès de la population locale » afin de réaliser plusieurs activités d'éducation et de formation auprès du public de proximité.

Historiquement, la DRAC a pour interlocuteurs traditionnels des agents du champ artistique ou associatif plutôt que des journalistes. Les missions de ce service déconcentré du ministère de la Culture couvrent les domaines de la musique, les arts plastiques, la danse, le théâtre ou le patrimoine. La DRAC n'avait donc pas d'expertise particulière dans le secteur médiatique avant que la ministre Fleur Pellerin ne lance, en avril 2015, un fonds d'un million d'euros pour les « médias de proximité » en partie géré par la DRAC. Le décret d'avril 2016²⁰ attribue donc à ce service déconcentré les fonds d'aide aux médias d'information sociale de proximité (FSMISP), et la gestion des « résidences de journaliste ». Cette attribution des financements d'EMI à une structure régionale spécialisée dans les affaires culturelles donne d'abord une idée de la conception de l'éducation aux médias, cultivée par les autorités politiques. Les décideurs politiques veulent d'abord bénéficier de l'ancrage local de la DRAC pour orienter les financements d'EMI vers les quartiers dits « périphériques et ruraux ». Le décret, émis dans un contexte post-attentat, établit donc un lien entre quartiers « périphériques » et risque de « radicalisation » des jeunes²¹.

20. Décret n° 2016-511 du 26 avril 2016 relatif au fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Journal officiel de la République française.

21. *Discours du Premier ministre Édouard Philippe sur le plan national de prévention de la radicalisation*, le 23 février 2018. L'éducation aux médias et à l'information est présentée comme un outil permettant aux élèves de « se prémunir contre les théories complotistes » dans un cadre plus général de « prévention de la radicalisation ».

Face à la supposée menace de « radicalisation des jeunes », les dispositifs d'EMI sont conçus par les autorités comme des réponses de terrain impliquant des journalistes déjà ancrés localement. Cette orientation politique du soutien aux médias fait écho à d'autres dispositifs mis en place dans ces mêmes quartiers « prioritaires », dans le cadre de la politique de la ville cette fois, à la suite des émeutes des banlieues de 2005. Ainsi, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) avait alors financé plusieurs projets de formation au journalisme et d'appui à la création de « journaux de quartiers ». Cet opérateur public fondé en 2006 et dissout en 2014 était chargé de la mise en place de programmes sociaux en faveur des habitants des zones périphériques. À titre d'exemple, l'Acsé avait notamment soutenu financièrement²² la création du média *Vu des quartiers* qui promeut un journalisme participatif et « associe citoyens, habitants des quartiers et journalistes volontaires²³ ». De la même façon, l'EMI, peu valorisée par les autorités publiques jusqu'en 2015, est dès lors perçue comme la « recette magique aux problèmes du ministère²⁴ » selon la coordinatrice CLEMI pour la région Sud. Des médias locaux qui mènent depuis plusieurs années des activités de « journalisme participatif » dans des quartiers populaires de Marseille attirent soudainement l'attention des autorités publiques qui y voient des vecteurs de leur politique. Un des journalistes du journal satirique *Le Ravi* résume ce tournant dans les relations entre les autorités publiques et les médias : « Après Charlie, les autorités ont changé l'idée qu'elles se faisaient des médias qui n'entraient pas dans les cases, elles ont pris conscience que l'on travaillait déjà sur ces thématiques, et c'est ce qui nous a ouvert des possibilités de financements²⁵ ». Que ce soit en 2005 à la suite des émeutes des quartiers ou aujourd'hui face au risque de « radicalisation », les instruments d'appui aux médias font donc des journalistes des nouveaux professionnels de l'action publique.

Néanmoins, la question de la « coloration » politique des dispositifs provoque des débats au sein de la profession journalistique. Le lien qui est fait entre activités d'éducation aux médias et lutte contre la « radicalisation » des jeunes dans les quartiers « périphériques » suscite des interrogations de la part

22. Projets financés l'Acsé en 2010, www.data.gouv.fr

23. Site du média *Vudesquartiers* : <https://vudesquartiers.fr/>

24. Entretien avec la coordinatrice du CLEMI pour la région PACA, Aix-en-Provence, avril 2019.

25. Entretien avec un journaliste du *Ravi*, Marseille, avril 2019.

des journalistes qui craignent de voir leur action instrumentalisée par les décideurs politiques. Un journaliste d'un média local investi dans l'EMI confirme ces doutes :

«Après 2015, les dispositifs EMI ont été orientés vers la lutte contre l'intégrisme, certaines associations sont plus allées vers des thématiques comme la laïcité [...] donc c'est une question éthique qui s'est posée, il est clair qu'il y avait une idéologie derrière les dispositifs, une certaine forme de stigmatisation²⁶».

De son côté, la DRAC fait également preuve de méfiance à l'égard de nouveaux interlocuteurs, des médias « pas pareils », que les fonctionnaires ne savent pas comment qualifier. Le conseiller pour le développement culturel des territoires à la DRAC Sud, également chargé des financements EMI, témoigne de ses doutes :

«Je ne sais pas comment les appeler, ce ne sont pas vraiment des médias... c'est plutôt un réseau social d'information de proximité... j'ai du mal à qualifier ces médias, ce n'est pas ma spécialité²⁷».

Face à ces nouveaux partenaires méconnus, la DRAC expérimente un processus de classification des médias avec ses propres outils. Le responsable EMI à la DRAC revient sur ce bricolage interne :

«Il n'y a pas de conseiller média à la DRAC et on ne peut pas se fixer sur les critères officiels comme le diplôme ou la carte de presse, car la plupart des journalistes de ces médias n'ont pas la carte de presse [...] alors on fait appel à des ressources extérieures, j'ai une stagiaire qui est une ancienne journaliste et qui m'assiste sur ces questions²⁸».

Le décret de 2016 propose des critères de sélection des médias (« produire du contenu d'intérêt général », « lutter contre les discriminations », « être inséré dans le territoire », « toucher les jeunes et les populations vulnérables²⁹ ») qui restent très vagues, à la fois pour les fonctionnaires de la DRAC et les journalistes, comme le rapporte l'un d'entre eux :

26. Entretien avec un journaliste d'un média local, Marseille, avril 2019.

27. Entretien avec le conseiller pour le développement culturel des territoires de la DRAC de la région Sud, mai 2019, par téléphone.

28. *Ibid.*

29. Décret n° 2016-511 du 26 avril 2016 relatif au fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Journal officiel de la République française.

« dans la pratique, tout le monde est dans le flou, autant eux (la DRAC) qui découvrent nos activités, que nous qui ne savons pas à quel appel répondre³⁰ ».

Malgré cette méfiance réciproque, le dialogue s'organise peu à peu autour du réseau « Médias Citoyens PACA », qui va prendre le rôle d'interlocuteur principal de la DRAC. En réponse à la commande publique, le collectif est devenu un moyen d'organiser le partage, entre médias partenaires, des financements liés à l'EMI. « Au début on faisait les liens pour l'EMI chacun de notre côté, et puis il y a eu une synergie pour mettre nos forces en commun et parler d'une seule voix » témoigne un journaliste du *Ravi*³¹. La consécration du réseau comme un outil de dialogue va également dans l'intérêt de la DRAC qui, face à un secteur qu'elle ne connaît pas, préfère avoir un interlocuteur unique. Les fonctionnaires de la DRAC et les journalistes se rencontrent donc plusieurs fois par le truchement du réseau pour discuter du cadre des financements, des attentes de la DRAC et de la spécialisation de chaque média. Les médias font remonter les besoins du terrain, et expriment leur incompréhension face à l'imprécision des critères d'attribution des aides. Au final, le dialogue entre la DRAC et le réseau de « médias citoyens » a largement réorienté les dispositifs publics, à force de bricolages successifs et malgré les incompréhensions entre les deux entités. Le budget annuel attribué à l'EMI par la DRAC, qui oscille entre 100 000 et 150 000 € a été réparti entre plusieurs médias locaux, en grande majorité des membres du réseau « Médias citoyens PACA ». Le dispositif « Résidence de journaliste », pensé initialement comme un moyen d'intégrer un journaliste – à titre individuel – dans une population rurale et périphérique sur le long terme, est devenu en réalité le principal instrument de financement des activités d'EMI. Un journaliste d'un média local témoigne de cette transformation de l'instrument au gré des échanges avec la DRAC :

« on a compris que la demande politique se focalisait sur l'EMI et que le dispositif pouvait évoluer puisque les conditions n'étaient pas claires, donc des structures médiatiques se sont mises à postuler, et ce sont aujourd'hui les journalistes d'un même média qui alternent sur la résidence pour faire de l'EMI ».

30. Entretien avec un journaliste à Marseille en mai 2019.

31. Entretien avec un journaliste du *Ravi*, mai 2019, Marseille.

Mais ces négociations entre médias et fonctionnaires ne peuvent pas cacher un rapport de force déséquilibré en faveur des seconds. À travers ces aides étatiques, les fonctionnaires de la DRAC font de la professionnalisation un mot d'ordre idéologique, synonyme de « réformisme » de structures médiatiques qu'ils jugent trop précaires.

Le service déconcentré du ministère de la Culture se méfie de la démarche « engagée » des médias dont il est désormais partenaire. Face à ce nouvel interlocuteur, la DRAC a souvent reproduit des logiques héritées de ses missions traditionnelles, à savoir l'accompagnement des acteurs artistiques ou associatifs. Le témoignage d'un fonctionnaire de la DRAC illustre ces points de tension et l'analogie faite entre journalistes et artistes :

« Ils ont les mêmes problématiques, les mêmes fragilités, vivent la même précarité, ont acquis des compétences à la force des bras [...] mais ils ont aussi la même incompréhension de l'action publique, les mêmes difficultés dans la relation aux acteurs institutionnels, ils sont persuadés de faire ce qui est bon et que l'État a le devoir de les aider pour ça »³².

Les fonctionnaires de la DRAC considèrent donc qu'il est de leur devoir de « sortir ces médias de la précarité ». Cela passe par la définition de critères de professionnalité, qui relèvent en réalité plus d'une logique bureaucratique que de la profession journalistique. En effet, les médias ne sont pas évalués sur la qualité et la pertinence de leur contenu, ou sur leur capacité à toucher et informer un public. Les équipes de la DRAC jugent de la pertinence d'un média plutôt sur son « sérieux », son « professionnalisme », sa « stabilité » selon les mots d'un fonctionnaire. « On a bien voulu faire de la carte de presse un critère de professionnalisme, mais la plupart de ces journalistes n'ont pas de carte de presse, cela a provoqué des tensions [...] donc il a fallu s'adapter³³ » affirme le fonctionnaire.

Face à ces structures qui ne correspondent pas aux critères bureaucratiques de la DRAC, l'administration fait de la « professionnalisation » des médias une nécessité, ici entendue par les fonctionnaires comme la réforme de la gestion structurelle. Ainsi, l'aide financière attribuée par l'État aux médias va de pair avec « un soutien de montée en compétences, un accompagnement

32. Entretien avec un fonctionnaire de la DRAC, Marseille, mai 2019.

33. *Ibid.*

vers des bonnes pratiques» selon les mots d'un fonctionnaire de la DRAC. La transformation des médias concerne principalement le modèle économique et la gestion interne des ressources humaines. Ainsi, le même agent de la DRAC déclare :

« on demande aux journalistes de respecter les statuts et la transparence dans la gestion des RH, dans les dépenses [...] c'est ce que l'on veut, et c'est ce qui manque chez eux [...] Ce sont des structures très fragiles qui doivent évoluer, qui doivent embaucher, qui doivent prendre certaines habitudes ».

Ici, la professionnalisation n'est donc pas synonyme d'autonomisation pour les médias citoyens mais elle traduit plutôt mise en conformité des pratiques journalistiques avec les standards édictés par l'État : l'acquisition de nouvelles compétences, des transformations managériales, une exigence de transparence, une logique de capitalisation et de croissance de la structure. La capacité à intérioriser ces normes professionnelles par les journalistes est une condition pour l'octroi de l'aide publique selon un fonctionnaire de la DRAC qui affirme « qu'à partir du moment où il y a de l'argent public sur la table, il y a des exigences, les gens font ce qu'ils veulent avec leur argent je m'en fiche, mais une fois que c'est l'argent public, on attend quelque chose³⁴ ».

L'intervention de la puissance publique dans le champ journalistique installe une logique concurrentielle entre les médias et contribue à fragmenter et diviser le champ journalistique. En effet, la distribution des ressources économiques par la DRAC est censée établir une distinction entre les médias qui « méritent », ou non, le soutien de l'État. Un agent de la DRAC confie lors d'un entretien qu'ils ont « besoin de sélectionner les médias plus solides » et qu'en conséquence ils doivent « les tester pour voir ceux avec qui on veut travailler³⁵ ».

Finalement, l'État structure le groupe professionnel des médias « citoyens » par la distribution des subventions. L'administration publique promeut des critères de professionnalité, dicte des bonnes pratiques (transparence des ressources humaines, stratégie de recrutement, transformations

34. Entretien avec le conseiller pour le développement culturel des territoires de la DRAC de la région Sud, mai 2019, par téléphone.

35. *Ibid.*

managériales) et établit une hiérarchie entre les médias. Dans l'introduction de l'ouvrage *Professionnalisation(s) et État*, Gildas Tanguy (2018) décrypte justement les différents modèles d'intervention de l'État dans le processus de professionnalisation. Le cas des journalistes « citoyens » fait particulièrement écho à celui des artistes allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active) qu'il analyse, face à un État prescripteur qui « protège, accompagne et soutient la profession d'artiste » mais qui « conditionne le droit d'entrée à des normes bureaucratiques exigeantes qui délimitent les contours de la profession ». De la même manière que pour les artistes allocataires, l'État impose aux journalistes un circuit de financement qui permet de contrôler l'entrée dans le champ et de façonner la division du travail. Si les médias « citoyens » se sont initialement constitués de manière autonome, ils se sont institutionnalisés « sous le regard vigilant de l'État ». Ainsi, Gildas Tanguy reprend les mots de Pierre Bourdieu pour décrire un État qui « crée et ouvre un espace des possibles, en permettant à des acteurs d'intervenir dans la mise en œuvre de l'action publique », ce qui semble particulièrement vrai dans le cas présent.

Travailler aux frontières du journalisme

Les journalistes ont une position ambiguë à l'égard des activités d'éducation aux médias et à l'information. D'un côté, ces aides publiques valorisent une certaine conception du journalisme et permettent à des médias de gagner en stabilité économique et en légitimité au sein de leur profession. De l'autre, les activités d'EMI soulèvent de nombreuses problématiques dans la profession. Le rôle du journaliste est-il de former les jeunes dans les écoles, au risque d'accorder moins de temps au travail d'investigation ? Le journaliste doit-il répondre à une demande publique ? Les aides publiques ne remettent-elles pas en cause l'indépendance revendiquée par les médias ? Et quelle est la place de l'État dans les dynamiques de reconnaissance professionnelle ? Les journalistes investis dans l'EMI s'interrogent sur la place de ces activités dans leur quotidien, sur les évolutions de leur rôle dans la société et de leur lien avec le public mais aussi sur les relations entre médias et institutions publiques.

L'EMI vient en effet brouiller les frontières de la profession journalistique. Ces dispositifs permettent d'abord à des médias précaires de gagner en autonomie, de se connecter avec leur public et de valoriser leur position

dans le champ. Mais paradoxalement, ils contribuent aussi à éloigner les journalistes de leur profession, en les encourageant à mener des activités non éditoriales.

Il convient d'abord de montrer que les activités d'EMI permettent de conforter une conception de la profession marginalisée dans le champ journalistique local. Le journalisme « citoyen » ou « de proximité » est valorisé par le biais de ces dispositifs qui permettent d'assurer une relative stabilité financière aux médias. D'une certaine manière, on peut dire que les dispositifs publics contribuent à reclasser ces journalistes en leur donnant les moyens de transmettre leur conception du métier. Effectivement, il ressort de la plupart des entretiens menés avec les journalistes qu'ils jouissent d'une certaine indépendance dans l'organisation des ateliers d'éducation aux médias. Si des thématiques sont fléchées par la DRAC dans l'appel à projets, le contenu et la forme des ateliers sont construits par les journalistes, souvent en collaboration avec les enseignants. Un journaliste confirme la liberté et la flexibilité caractéristiques de ces ateliers :

« Dans la pratique, il n'y a pas vraiment de pressions de la part de la DRAC, je suis très indépendant, on construit les ateliers avec les établissements selon leurs besoins [...] mais en général tout se fait un peu en freestyle parce que ce sont quand même des gamins et qu'on improvise avec eux³⁶ ».

Compte tenu de la mise à l'agenda récente de la question des « *fake news* », les acteurs institutionnels incitent les journalistes à se concentrer sur cet aspect de l'éducation aux médias. Pourtant, la plupart des journalistes interrogés revendiquent justement d'aller à contre-courant de cette injonction. Dans la pratique, les « *fake news* » ne sont qu'un prétexte pour aborder des questions plus larges pendant les ateliers. À ce sujet, une journaliste du collectif Presse-Papiers me confiait lors d'un entretien « je ne peux pas fournir un produit clé en main sur les *fake news* [...] je vais au-delà de cette notion, on évoque surtout le métier de journaliste, les sources, la production de l'information [...] en fait je n'aime pas rester sur les *fake news*, en général le mot arrive très tard dans l'atelier, ou même pas du tout³⁷ ».

36. Entretien avec un journaliste d'un média marseillais, Marseille, avril 2019.

37. Entretien avec une journaliste du collectif, Marseille, avril 2019.

L'injonction à travailler sur la thématique des « *fake news* » ne vient pas uniquement des acteurs institutionnels, mais aussi parfois des enseignants ou des documentalistes. Les journalistes sont alors perçus comme les experts techniques de cette question des « *fake news* » et on attend d'eux des solutions concrètes pour lutter contre cette « menace ». Pour autant, les professionnels des médias vont progressivement négocier leur rôle au sein de la salle de classe et dans la construction des ateliers d'EMI. En général, ils réorientent les ateliers vers des activités très pratiques au cours desquelles ils mobilisent leurs savoir-faire. Cela peut se traduire par la réalisation d'un journal de la classe, ou d'une émission de radio. Une journaliste de 15-38 a justement milité pour la réorientation d'un dispositif d'EMI vers une production journalistique collective, plutôt qu'une discussion théorique sur les « *fake news* » défendue par la documentaliste de l'établissement. Elle utilise le prétexte des « *fake news* » pour en réalité faire travailler les élèves sur des polémiques politiques, comme la construction d'une médiathèque à Marseille, un sujet particulièrement sensible dans une ville où le manque de fonds alloués aux bibliothèques municipales a provoqué de nombreuses grèves³⁸. Elle « tire le fil » de cette polémique sur plusieurs ateliers EMI, pour transmettre les bases du métier aux élèves qui doivent vérifier les sources, aller chercher des informations, préparer et réaliser des interviews.

Les dispositifs publics permettent également aux journalistes de consacrer une partie de leur temps à ce qu'ils présentent comme une priorité, à savoir le contact avec le public. En réponse à la crise de défiance qui touche la profession, les journalistes des médias « citoyens » mettent en avant l'urgence de se « reconnecter » avec les lecteurs. En ce sens, les ateliers d'EMI leur permettent d'être en contact quotidien avec des jeunes de classes sociales diverses mais aussi de collaborer avec d'autres professionnels comme les enseignants, les documentalistes, les éducateurs ou les artistes. Selon les journalistes interrogés, ce contact avec des publics multiples est indispensable pour penser différemment leur métier. Pour un journaliste du *Ravi*, les échanges avec les jeunes permettent de formuler une « critique constructive des médias, qui prend en compte les contraintes du métier ». Les dispositifs d'EMI sont donc aussi des outils censés répondre à la crise de défiance

38. « (Autopsie d'un système municipal) Des bibliothèques en grande souffrance » par Marsactu et Mediapart, publié le 13 avril 2018.

à l'égard de la profession. Ils réaffirment l'utilité sociale du journaliste, dont la mission n'est pas seulement de produire de l'information, mais aussi de transmettre un savoir-faire et des pratiques.

Le paradoxe principal de ces aides publiques aux médias est qu'elles encouragent les journalistes à réaliser une activité qui ne correspond pas à leur cœur de métier. Les journalistes ne sont pas financés pour réaliser des enquêtes, croiser des informations ou produire du contenu, mais pour former et sensibiliser des jeunes dans des établissements scolaires. Il n'est pas ici question de remettre en cause l'utilité de la transmission du savoir journalistique auprès d'un jeune public, mais plutôt de se demander pourquoi cette activité est plus financée qu'une autre. Une journaliste témoigne de ce paradoxe :

« C'est devenu relativement facile de trouver de l'argent pour financer des ateliers d'EMI, ça l'est beaucoup moins pour financer des enquêtes ou la structure d'un média ».

Les journalistes sont donc rapidement confrontés à la question de l'équilibre, dans leur temps de travail, entre les activités « traditionnelles » de leur profession, et les activités financées par les dispositifs publics.

Cette question de l'équilibre suscite de nombreux débats au sein des rédactions ou des collectifs de journalistes, à tel point que certains en arrivent à refuser des propositions d'ateliers EMI financés pour pouvoir continuer à exercer leur métier de journaliste en parallèle. Cela concerne particulièrement les journalistes pigistes pour qui la carte de presse est une protection importante. Effectivement, la carte de presse ne peut s'obtenir que si 50 % des ressources du professionnel sont issues de ses activités journalistiques, or les ateliers d'EMI ne sont pas considérés comme telles. Certains journalistes pigistes risquent donc de perdre leur carte de presse après avoir réalisé des « résidences » au cours desquelles ils n'ont pas pu exercer une activité de production de contenus journalistiques. Ce n'est pas le cas de Sandrine du collectif *Presse-Papiers* qui a insisté pour conserver du temps, lors de sa résidence de cinq mois, pour continuer à faire des piges. Néanmoins, elle reconnaît que la question de la limite du métier de journaliste s'est posée :

« À un moment j'ai pensé à ne faire que de l'EMI [...] et puis je me suis rendu compte que ce n'était pas la même chose, et que cela devait se faire en parallèle de mon activité de pigiste [...]

maintenant c'est très clair pour moi, journaliste c'est mon métier, et l'EMI vient à côté, si c'est possible³⁹».

Mais l'équilibre du temps de travail est d'autant plus difficile à trouver que l'insertion dans le secteur de l'EMI nécessite l'acquisition de multiples compétences pour les journalistes.

Au-delà de la formation à l'EMI en elle-même, les journalistes doivent être capables de faire la veille des appels à projets, de monter un dossier de financement, de rédiger des rapports narratifs, d'évaluer les besoins des élèves avec l'équipe enseignante ou bien de mener des discussions avec les acteurs institutionnels. En général, les journalistes se forment eux-mêmes pour ces différentes activités, mais certains ont une opportunité pour être accompagnés par des incubateurs de projets. C'est le cas de Sandrine, la journaliste du collectif *Presse-Papiers*, qui a été suivi par une couveuse à Marseille pendant plusieurs mois pour développer un projet EMI. Au cours d'un entretien, elle revient sur l'importance de ce suivi :

« En tant que journaliste, je connaissais très mal le fonctionnement des financements publics et ça qui m'a bloqué au début [...] et puis j'ai fait un gros travail d'évaluation des besoins des publics, des établissements, des acteurs institutionnels [...] la couveuse m'a appris à faire de la veille des financements, à rédiger un dossier, à construire mes propres projets d'EMI ».

La majorité des journalistes n'a pas la possibilité d'être suivie de cette manière et ils sont donc contraints d'accorder un temps considérable à ces différentes activités pour s'insérer dans le secteur de l'EMI.

La question de l'équilibre se pose pour la gestion du temps de travail, mais également dans la définition du modèle économique d'un média « citoyen ». Ces médias précaires aux revenus faibles ont vu dans les dispositifs publics liés à l'EMI une nouvelle source de financement qui a pris une place de plus en plus importante. Mais ces financements par projets sont fluctuants, ils dépendent des priorités politiques et des choix de la DRAC. Aussi, le modèle économique d'un média ne peut pas se construire sur ce revenu inégal et instable. Les journalistes expérimentent donc au quotidien l'équilibre de leur modèle économique, en assurant la diversité

39. Entretien avec Sandrine du collectif *Presse-Papiers*, avril 2019, par téléphone.

des sources de financement. L'une des fondatrices du média 15-38 considère qu'ils ne doivent pas devenir « un collectif de journalistes financé par les ateliers d'EMI », c'est pourquoi ils ont pour objectif d'atteindre « un équilibre à 50-50 entre les financements liés à l'EMI et les financements par la production d'information ».

Le brouillage des frontières de la profession est également entretenu par la mise en concurrence des journalistes avec d'autres professionnels dans le cadre des activités d'EMI. Les journalistes sont loin d'avoir le monopole sur les activités d'éducation aux médias à l'école ; au contraire, ils apparaissent plutôt comme les nouveaux acteurs d'un secteur largement dominé par les enseignants, les documentalistes mais aussi occupé par les acteurs de l'éducation populaire ou les artistes. Les financements EMI font donc l'objet de luttes de légitimation entre des acteurs issus de professions différentes. Le rôle des journalistes est d'ailleurs souvent questionné par les militants de longue date de l'EMI ou le corps enseignant, qui y voient une remise en question de leurs activités historiques auprès du jeune public. Néanmoins, les journalistes suivis dans le cadre de cette enquête évoquent pour la plupart une collaboration avec l'équipe enseignante ou les documentalistes.

La concurrence se fait surtout ressentir pour les appels à projets de la DRAC, où les journalistes doivent se distinguer des artistes, des acteurs de l'éducation populaire ou de tout autre porteur de projet. Compte tenu des compétences nécessaires pour répondre à ces dispositifs, les journalistes font parfois appel à des organisations spécialisées dans la réponse aux appels à projets. Ce sont en général des associations aux ressources humaines importantes et dotées d'une expérience dans les projets européens ou régionaux. Elles accompagnent les journalistes, les acteurs de la « participation » ou les artistes et acteurs culturels dans leur projet. On assiste alors à une uniformisation des pratiques entre ces différents professionnels qui sont accompagnés de la même manière par les structures spécialisées. Ces associations ont tendance à gommer les spécificités professionnelles et revendiquent de manière plus floue un « droit à l'expression ». L'association *Les Têtes de l'Art* illustre bien cette logique d'uniformisation des pratiques et de gommage des frontières de la profession journalistique. Reconnue depuis plus de vingt ans dans les secteurs de l'éducation populaire, de la culture et de l'économie sociale et solidaire, l'association revendique un ancrage local fort dans le secteur du 3^e arrondissement de Marseille, notamment par son réseau de partenaires.

Mais l'association est aussi membre du réseau « Médias citoyens PACA », par le biais de sa télévision participative *Boulègue TV*, un média qui ne se définit pas totalement comme tel. Selon les mots du coordinateur du projet :

« Boulègue n'est pas qu'un média, c'est un média de médiation [...] c'est un modèle qui n'est pas très identifiable pour les institutions, on fait de la création artistique, du territoire, de l'international, du participatif... on crée du commun⁴⁰ ».

L'association *Têtes de l'art* a donc pour projet de regrouper des artistes, des militants de l'éducation populaire ou de la participation, des journalistes pour « favoriser la parole d'acteurs du territoire, pour produire de l'information collectivement ». Ainsi, l'association contribue à former un réseau d'acteurs où les frontières des professions n'ont plus tout à fait de sens, où le journaliste se confond avec l'artiste et l'éducateur.

Conclusion

Les dispositifs publics d'EMI apparaissent donc comme des instruments de gouvernement et de structuration d'une partie du champ journalistique, en ce qu'ils contribuent à classer les médias, à définir des critères de professionnalité et à produire des « bonnes pratiques » journalistiques. L'injonction à la « professionnalisation » et à la « réforme » des médias soutenus par l'État a pour conséquence l'émergence d'une logique concurrentielle entre des médias déjà précaires, ce qui accentue la division et la fragmentation du champ. Le travail d'enquête révèle la dépendance des médias « citoyens » à la fois au champ politique (l'EMI est insérée dans l'agenda de lutte contre la « radicalisation ») et au champ économique (les médias doivent se conformer aux exigences économiques et managériales exprimées par la DRAC pour disposer de ressources, souvent indispensables à leur survie).

Finalement, l'EMI révèle une lutte entre acteurs médiatiques et institutionnels, animés par des intérêts professionnels et politiques parfois opposés, autour du rôle du journaliste dans la société. Dans ce rapport de force, l'État se caractérise par son « pouvoir de reconnaissance et de légitimation » (Bajard, 2018) d'une certaine conception du journalisme. Ici, l'ancrage local

40. Entretien avec un coordinateur de projet de l'association Les Têtes de l'Art à Marseille, avril 2019, Marseille.

et l'expérience des journalistes dans des quartiers dits « prioritaires » servent de « levier de légitimation auprès des acteurs étatiques ». Cette reconnaissance inattendue apparaît alors pour les médias « citoyens » à la fois comme une opportunité d'autonomisation et une consécration de leur vision du métier, mais aussi comme un risque de voir leurs activités dépendre de la puissance publique.

Bibliographie

- BAJARD F., CRUNEL B., FRAU C., NICOLAS F., PARENT F., *Professionnalisation(s) et État: une sociologie politique des groupes professionnels*, Septentrion Presses Universitaires, 2018.
- BENSON R., « Le journalisme à but non lucratif aux États-Unis. Un secteur sous la double contrainte de la « viabilité » et de l'impact », *Savoir/Agir*, 2018, vol. 46, n° 4.
- CAGÉ J., *Sauver les médias. Capitalisme, financement participatif et démocratie*, Éd. Le Seuil/Éd. La République des idées, 2015.
- CARDON D., GRANJON F., *Médiactivistes*, Presses de Sciences-po, 2010.
- CHAMPAGNE P., *La double dépendance: sur le journalisme*, Raisons d'agir, 2016.
- CHUPIN I., NOLLET J. (dir.), *Journalisme et dépendances*, Éd. L'Harmattan, coll. Cahiers politiques, 2006.
- CORROY L., *Éducation et médias, la créativité à l'ère du numérique*, Iste éditions, 2016.
- CORROY L., Froissart P., « L'éducation aux médias dans les discours des ministres de l'Éducation (2005-2017) », *Questions de communication*, 2018, vol. 34, n° 2.
- DEMAZIÈRE D., GADÉA C., *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, La Découverte, 2009.
- FERRON B., « Professionnaliser les « médias alternatifs » ? Enjeux sociaux et politiques d'une mobilisation (1999-2016) », *Savoir/Agir*, 2016, n° 38.
- FRAU-MEIGS D., *Socialisation des jeunes et éducation aux médias. Du bon usage des contenus et comportements à risque*, Érès, 2011.
- FRAU-MEIGS D., LOICQ M., BOUTIN P., *Politiques d'éducation aux médias et à l'information en France*, Université Sorbonne Nouvelle, 2013.

- FRISQUE C., « Des espaces médiatiques et politiques locaux ? », *Revue française de science politique*, 2010, n° 5.
- KACIAF N., NOLLET J., « Journalisme : retours aux sources », *Politiques de communication*, 2013, n° 1.
- KACIAF N., « Perturber les notables. Les conditions de possibilité d'un journalisme d'enquête à l'échelle locale », *Savoir/Agir*, 2018, n° 46.
- LE BIANIC T., VION A., *Action publique et légitimités professionnelles*, LGDJ, 2008.
- LIQUÈTE V., DELAMOTTE E., CHAPRON F. (dir.). « L'éducation à l'information, aux TIC et aux médias : le temps de la convergence ? », *Études de Communication*, n° 38, 2012.
- LOICQ M., *Médias et interculturalités : l'éducation aux médias dans une perspective comparative internationale (Australie, Québec, France)*, Thèse de doctorat, soutenue le 1^{er} décembre 2011 à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris III.
- MASSARDIER G., *Politiques et action publique*, Armand Colin, 2003.
- SEDEL J., *Sociologie d'une position patronale : dirigeant de médias*, Habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université de Strasbourg, 2018.
- SERVEL H., « Les journalistes français·e·s en Israël-Palestine : trajectoires, carrières et entre-soi (2010-2017) », *Carnet Hypothèses CRFJ*, 15 avril 2018.
- TÉTU J.-F., « Du "public journalism" au "journalisme citoyen" », *Questions de communication*, 2008, n° 13.
- WAGNER A.-C., RÉAU B., « Le capital international : un outil d'analyse de la reconfiguration des rapports de domination », *Le guide de l'enquête globale en sciences sociales*, J. Siméant (dir.), CNRS Éditions, 2015.
- Les défis de l'éducation aux médias et à l'information*, décembre 2019, Avis du Conseil économique, social et environnemental. En ligne : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_30_defi_education_medias_information.pdf (consulté le 02/02/2021).

Résumé. Après les attentats contre *Charlie Hebdo* en janvier 2015, les autorités publiques françaises ont mis en place des dispositifs d'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les établissements scolaires afin de renforcer « l'esprit critique » du jeune public pour lutter contre la « radicalisation ». Cette enquête se penche sur l'investissement d'acteurs peu étudiés dans les travaux sur l'EMI, les journalistes, et notamment ceux des médias locaux dits « citoyens ». En prenant pour cas d'étude la région Sud, l'article montre comment des agents pourtant marginaux dans le champ journalistique local et critiques à l'égard des autorités sont consacrés par les dispositifs publics. L'aide étatique ne vient pas seulement légitimer une certaine conception du journalisme, elle incite également les médias à se « professionnaliser » et à se « réformer » pour sortir de la précarité. Ainsi, l'article développe l'hypothèse d'un gouvernement à distance d'une partie du champ journalistique par une administration publique, qui a le pouvoir de définir des critères de professionnalité et des « bonnes pratiques » journalistiques. À travers la promotion de l'EMI et d'un « journalisme citoyen », cet article interroge en définitive le rôle de l'État dans le processus de reconnaissance d'une profession en quête constante d'autonomie.

Mots-clés : éducation aux médias et à l'information, journalisme, État, aide aux médias, reconnaissance professionnelle.

Abstract. In the wake of the terrorist attacks on the satirical newspaper *Charlie Hebdo* in January 2015, the French authorities implemented tools to foster media literacy in schools in an attempt to strengthen young people’s “critical thinking” in order to combat “radicalization”. This study looks at the actors that have been absent from most studies on media literacy, namely journalists, and especially those from local “citizen” media. My case study, focused on the Provence-Alpes-Côte d’Azur region in the South of France, shows that these marginalized local journalists are being attributed a special role in media literacy. There is no doubt that public aid reinforces “citizen journalism”, but it also encourages the “reform” and “professionalization” of the media. Through financial support, the public authorities promote “professional practices” and define a vision of “good” journalism. Finally, this paper calls into question the role of the state in structuring the field of journalism.

Keywords: media and information education, journalism, state, media assistance, professional recognition